

# Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 107

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255949>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

zu kriegen», déclarait avec une candeur décevante une tenancière de Budapest à M. Flexner! Expérience professionnelle, confirmée catégoriquement par un médecin : « Sans lunapar, pas de traite des blanches. »

C'est donc à faire frémir, quand on sait ce qu'est la maison close, de constater que l'odieux commerce a presque uniquement pour but de l'approvisionnement. En effet, comment en sortira la femme, et quand? Dégradée moralement, et beaucoup plus difficile à relever, c'est un fait constaté, que la prostituée libre, parce que la lourde main de la police s'est abattue sur elle, l'empêchant pour ainsi dire de revenir à la surface de cette mer de boue où elle est plongée; malade, parfois même mortellement, alcoolisée, ruinée... Car les boissons alcooliques constituent un élément important dans la vie de lupanar; dès son entrée le client est pressé, importuné, pour faire servir des consommations : vin, bière, champagne, auxquelles tout le personnel fait honneur, et de l'abondance desquelles dépendent l'entrain et l'ardeur de la séance. « Le commerce ne pourrait pas marcher autrement » disait une tenancière d'Altona. Elle ne croyait pas dire si vrai, car il semble que c'est dans l'ivresse seule que les malheureuses doivent puiser la force nécessaire pour leur affreux métier. Et quant à des gains à réaliser dans pareils lieux, il ne peut en être question. Bien que les règlements de police interdisent (à Vienne et à Budapest notamment) l'exploitation des filles par les tenanciers, il n'en reste pas moins que les prix fixés pour toutes les fournitures, nourriture, vêtements, fourrures, parfums, qu'on leur livre sont absolument exorbitants. C'est un moyen de les empêcher de sortir de la maison que de les y retenir par la force des dettes qu'elles y ont contractées. Le cas a été fréquemment constaté à Genève, en particulier. D'ailleurs, bien que dans cette dernière ville, la police ait le devoir de se prêter à la demande de sortie d'une maison, qui lui parvient, soit par l'entremise du médecin visiteur, soit par une boîte aux lettres censément placée dans la maison, les exemples foisonnent de procédés employés par les agents pour maintenir la malheureuse dans sa prison. Enfin, le lupanar n'est pas seulement une centrale du vice — et souvent de vices plus répugnants que la prostitution elle-même parce que contre nature — mais c'est aussi un repaire de gredins de droit commun, voleurs, assassins, etc.

Dans la série des systèmes de réglementation, on parle encore, mais de plus en plus rarement, de la *ségrégation*. Ce procédé, aussi moyen-âgeux que celui de la maison close, consiste à parquer la prostitution réglementée dans un quartier spécial d'une ville, ou dans un certain nombre de rues. Ainsi que les corporations d'autrefois habitaient chacune leur quartier, ainsi pour les prostituées. Mais à notre époque, ce système est à peu près impraticable. Certes, il existe à Brême (*Helene-strasse*), à Hambourg, des rues où doivent résider les prostituées inscrites. Mais la grande masse de celles qui ne sont pas inscrites, qui les obligera à vivre dans ces quartiers, qui contrôlera le lieu de leur demeure, puisqu'on ne sait même pas si elles sont prostituées ou non?

Revenons maintenant à l'argument de l'ordre public, dont cet examen de l'organisation de la réglementation nous a momentanément éloignés: la décence des rues est-elle, comme l'affirment les réglementaristes, infiniment supérieures dans les villes où prévaut l'une ou l'autre des combinaisons que nous venons d'indiquer?

Il est facile de répondre en étudiant encore une fois le tableau des maisons closes que nous avons emprunté à

M. Flexner, et en le complétant des données suivantes, fournies également par le savant américain :

Villes	Nombre de femmes résidant dans le lupanar	Nombre de femmes inscrites résidant au dehors	Nombre total supposé de prostituées
Paris	387	6000	50.000 à 60.000
Vienne	50 à 60	1630	30.000
Cologne	194	500	6.000
Rome	125	100	5 000 connues de la police
Bruxelles	57	145	3.000 " " "

(A suivre.)

E. Gd.



## Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

GENÈVE. — La séance destinée, tant par notre Association que par l'Union des Femmes, aux futures électrices qui désiraient se faire une idée claire de la loi sur la journée de huit heures dans les entreprises de transport et de communication, soumise à la votation populaire le 31 octobre, a rassemblé le 26 octobre un assez nombreux public. M<sup>lle</sup> Gourd a signalé le fait que, si aucun orateur opposé à la loi ne venait contredire officiellement M. Burklin, orateur partisan de la loi, faute en était aux adversaires de cette dernière, dont chacun à son tour, et malgré de nombreuses et pressantes démarches, s'était récusé! On a ensuite entendu un exposé très clair, très documenté, de M. Burklin, puis, après un échange de vues, l'Assemblée s'est prononcée par un vote unanime, et en pleine connaissance de cause, en faveur de la loi. — Par suite d'un empêchement de force majeure, le thé suffragiste de novembre, qui avait déjà dû être déplacé au jeudi 4, a été encore une fois renvoyé, et définitivement fixé au lundi 8 novembre. Le sujet à l'ordre du jour est l'*Assurance-vieillesse et invalidité, ses buts et sa réalisation*, sujet complexe et tout d'actualité, que M. de Maday a bien voulu accepter de traiter avec la compétence qu'on lui connaît. — Quant à notre initiative constitutive, sa marche est bien lente à notre gré. En effet, le Secrétariat du Département de l'Intérieur qui est chargé de la dernière vérification des signatures, et qui a pris livraison de nos listes le 4 octobre, a obtenu du Conseil d'Etat l'autorisation de retarder de quatre semaines cette opération, vu le surcroît de travail que lui causait, paraît-il, la préparation des tableaux électoraux pour la votation fédérale du 31 octobre! Et on a soigneusement oublié d'informer le Comité d'Initiative de cet arrêté du Conseil d'Etat — procédé sur la correction duquel nous posons un point d'interrogation; Ainsi dûment averti des *impedimenta* qui peuvent s'amoindrir sur notre route, le Comité de l'Initiative a l'œil au guet. Sa Commission des Conférences a élaboré tout un programme de séances à la campagne, avec projections lumineuses, qui contribueront certainement à faire pénétrer l'idée suffragiste chez les agriculteurs genevois. E. Gd.

VAUD. — Le 30 octobre, l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin avait convoqué une assemblée générale extraordinaire à Lausanne. C'était l'entrée en fonction du nouveau Comité élu d'après les nouveaux statuts, et les délégués étaient appelés à nommer la présidente cantonale. M<sup>me</sup> Girardet-Vielle décline toute candidature, de sorte que M<sup>lle</sup> Lucy Dutoit est nommée presque à l'unanimité. Son élection fut saluée avec enthousiasme. L'ancien Comité se dissout avec regrets, et les délégués des groupes devenus autonomes ont l'impression très nette que le nouveau Comité aura un grand effort à faire pour être à la hauteur de celui qui, par esprit de justice et de progrès, vient de déposer son mandat. Le Bureau s'est constitué comme suit: présidente, M<sup>lle</sup> Lucy Dutoit; vice-présidente, M<sup>me</sup> Girardet-Vielle; secrétaires, M<sup>mes</sup> Louis Bonnard (Nyon) et Charles de Montet (Vevey); trésorière, M<sup>lle</sup> de Léon (Le Mont sur Lausanne). — L'ordre du jour statutaire épuisé, l'assemblée entendit trois rapports: celui de M<sup>lle</sup> Raccard (Moudon) sur la 9<sup>me</sup> Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, à Genève; un autre de M. Maurice Veillard, directeur du Secrétariat romand d'hygiène sociale et morale, sur la 35<sup>me</sup> Conférence de la Fédération internationale abolitionniste qui a eu lieu à Genève le 27 septembre. Enfin, M<sup>me</sup> Bérdoz (Moudon) résume d'une façon charmante les travaux du Congrès international

du Suffrage féminin de Genève et les impressions merveilleuses que le Congrès lui a laissées. Son rapport fut illustré par des projections lumineuses commentées par M<sup>lle</sup> Dutoit.

A. DE M.

Genève. — Union des Femmes, — Pas d'autre activité extérieure, cette quinzaine, que le thé de membres du 4 novembre, égayé de charmante musique par M<sup>lle</sup> Terroux, et au cours duquel congé a été pris, au nom de l'Union, de notre très capable gérante durant sept ans, M<sup>me</sup> Fontana, dont le départ ne laissera pas de causer un grand vide; puis l'Assemblée mensuelle du 6 novembre, à laquelle M<sup>lle</sup> Gourd a exposé, à un auditoire malheureusement restreint, les problèmes que soulève l'idée nouvelle et intéressante des *Penstons aux Mères*. Un échange de vues très animé a suivi, au cours duquel on a envisagé l'idée d'une assurance obligatoire étendue à toute femme. — Mais le Comité n'en travaille pas moins intensément, si les conférences et réunions sont moins fréquentes. Une grosse question de moralité publique a absorbé une bonne partie de son temps, ainsi que la préparation des conférences sur les carrières féminines. Il s'est préoccupé aussi de faire sa part dans l'œuvre de bienvenue aux délégués et fonctionnaires de la Société des Nations, qu'a entreprise un Comité spécial, *Pour nos hôtes*, où il est représenté, et envisagé surtout pour son compte la manière de créer un lien entre les femmes occupant des postes responsables à la S. d. N. et nos féministes genevoises, sur la base d'un commun intérêt pour les questions sociales et féminines. — La marche de l'Ouvroir est tout à fait satisfaisante, depuis l'ouverture de son magasin, et son activité, en s'étendant de plus en plus, va être précieuse durant l'hiver de chômage intensifié qui s'annonce. Il en sera même du Bureau de Placement, qui a été rouvert cet automne, sous la direction experte et enthousiaste de M<sup>lle</sup> M. Zumbach, et qui voit affluer les demandes de places — beaucoup plus, hélas! que les offres.

E. Gd.

**Pour conférences sur le Congrès de Genève**

1. *Collection de 20 clichés pour projections lumineuses*, (portraits, vues de séances, etc.) Location de la collection: 5 fr. ports à la charge du destinataire. S'adresser à M<sup>lle</sup> L. Dutoit, Tourelles-Mousquines, Lausanne.
2. *Collection des articles parus dans 5 numéros du Mouvement Féministe* pendant et après le Congrès, comptes-rendus, extraits de discours, etc. Le paquet de 25 exemplaires: 5 fr. 50; le paquet de 50 exemplaires: 10 fr. (ports en plus).



**BonAmi**  
économise du temps!

En une minute "BonAmi" nettoie et fait briller fenêtres, miroirs et verrerie.  
Insurpassable aussi pour métal, aluminium, émail, boiseries.  
Ne rait pas.

En vente partout  
Agent général pour la Suisse et la France,  
AGENCE AMÉRICAINÉ  
Genève

**VENTE AU NUMERO**

Le *Mouvement Féministe* se vend au numéro :

- à Genève : Librairie Eggimann, rue du Marché, 40.
- à Lausanne : Bureau de tabac Champod-Butte, pl. de l'Ours.
- à Neuchâtel : Librairie Sandoz-Mollet, rue du Seyon.
- à Berne : Librairie Francke, Bubenbergplatz, 7.
- à Fribourg : Magasin de tabacs Fischer, avenue de la Gare.
- à Montreux : Librairie française, avenue du Kursaal.
- à Clarens : Papeterie Lecoultre-Seitz.
- à Leysin : Librairie du Mont-Blanc.
- à Moudon : Librairie des Frères.
- à Château d'Oex : Librairie-papeterie Ingold.
- à Yvonand : Librairie Steck, rue du Temple.
- à Yverdon : Librairie papeterie Ingold.
- à Yverdon : Librairie Chapallaz.

et dans les PRINCIPALES GARES de la Suisse Romande.

**INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU**

Ecole des Sciences de l'Education

TACONNERIE, 5

Demander le programme au Secrétariat. — Des auditrices sont admises à tous les cours.

**Maison de Repos ou Convalescence pour dames et jeunes filles**

CHATEAU DE CONSTANTINE, en Vully (VAUD)

Fondation de la Société Suisse d'Utilité Publique

(Legs Nicôle)

Fr. 3; 3.50; 4 et 4.50 par jour

Ouvert toute l'année.

S'adresser à la Directrice.

**UNION DES FEMMES DE GENÈVE**

22, rue Etienne-Dumont

Le *Magasin de l'Ouvroir* est ouvert tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h. (samedi après-midi excepté). Vente au comptant. — Exécution de commandes. — Racommodages. — Travail soigné.

Le *Bureau de Placement* est ouvert le mardi et le vendredi de 9 h. à 11 h.

Le *Secrétariat des Intérêts féminins* est ouvert le lundi et le vendredi de 4 h. à 6 h. et demie.

Bibliothèque de prêt à domicile. — Renseignements et documents sur l'activité sociale, économique féministe etc., des femmes.

**LAUSANNE**

**RESTAURANT DU FOYER FÉMININ**

26, rue de Bourg, exclusivement pour femmes

Repas à la carte, à prix très modérés

Thé, chocolat, pâtisserie, toute la journée

Salle de Lecture — Journaux — Dépôt de paquets

**CERCLE FÉMININ**

12, faubourg de l'Hôpital - NEUCHÂTEL

Restaurant ouvert aux dames

Bibliothèque

Journaux

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10